



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 22 février 2017.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Elections partielles complémentaires à FOULAIN

Suite à la démission des fonctions de maire et de conseiller municipal de Monsieur Jean-Michel BERLINGUE le 23 janvier 2017 et la démission de Madame Mireille LAMURE de son mandat de conseillère municipale, le 25 juin 2015, il convient de compléter deux sièges au sein du conseil municipal avant de procéder à l'élection du maire.

Les électrices et les électeurs de la commune de FOULAIN, inscrits sur la liste électorale qui sera close le 28 février 2017, sont convoqués à la mairie de FOULAIN le **dimanche 19 mars 2017**, de 8 h 00 à 18 h 00 afin de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Au cas où il serait nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, celui-ci aura lieu le **dimanche 26 mars 2017**, aux mêmes horaires.

Les **déclarations de candidatures** seront reçues en préfecture de la Haute-Marne (Bureau des réglementations et des élections) du **mercredi 22 février 2017 au jeudi 2 mars 2017**, aux horaires d'ouverture au public - 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 30 à 16 h 30, à l'exception du jeudi 2 mars 2017, où elles seront reçues jusqu'à 18 h 00.

Dans l'éventualité d'un second tour de scrutin, les déclarations de candidatures seront déposées entre le lundi 20 mars 2017 – 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 30 à 16 h 30 et le mardi 21 mars 2017 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Pour plus d'informations : <http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-vie-citoyenne/Elections/Elections-municipales/elections-municipales>

#### **Contact Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55